

PROCÈS-VERBAL

du Conseil municipal de ST- LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2013 - 18h15

L'an Deux mille treize, le six septembre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 28 août 2013, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents: J.P. OLIVARES, J.C. SORIN, C. DROUET, J.P. JOSELON, M. POTIRON, C. USUREAU, C. OGER, V. GOURDON, B. AUDUSSEAU, M.F. CEUS, C. RIPOCHE, R. MARCHAND, R.SCELO, M. AUBRY, O. MAQUAIRE, M. GUEDON, M. TIGNON, J.R. TIGNON, M.J. TANGUY

Membre excusé : O. BACLE (pouvoir donné à M. TIGNON)

Secrétaire de séance : Christian USUREAU

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

#### I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2013

Adopté à l'unanimité.

## II - CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2014/2015 Consultation des entreprises

Monsieur le Maire indique qu'une partie de l'entretien des espaces verts est confiée à une entreprise et que le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Le marché actuel est de l'ordre de 32 000 € par an.

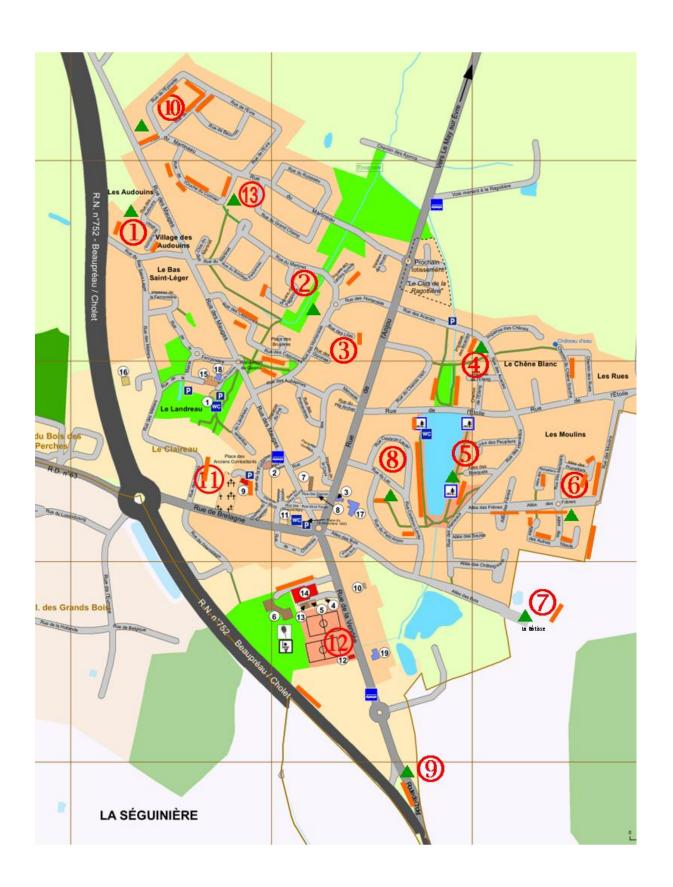
Monsieur POTIRON, adjoint, présente :

La consistance des travaux pour une nouvelle consultation serait la suivante :

- Tonte ➤ 51 940 m²
- Taille de haies ➤ 1 882 ml
- Entretien des massifs ➤ 2 130 m²
- Entretien des trottoirs ➤ 11 593 ml
- Entretien des têtes de fossés ➤ 890 ml

Il fait état de l'évolution des prestations proposée par la commission

- Réduction de l'emploi des pesticides :
  - proscrits sur toutes les zones imperméables
  - si besoin ailleurs 🖝 seulement en curatif
- Intégration du lotissement du Martineau 1
- En option : entretien des zones non traitées chimiquement méthode alternative au choix du prestataire.





**MASSIFS** 

Un conseiller fait remarquer qu'il y a des zones à entretenir très régulièrement pour des raisons de sécurité, par exemple, route du Pontreau, le taillage des haies près des "Gâts".

Il est décidé qu'une attention particulière sera portée sur ce point.

- M. POTIRON ajoute qu'il est proposé par la Commission :
- ▶ de procéder à une consultation pour les 2 années à venir sous forme de procédure adaptée selon la réglementation générale.
- de réaliser la publicité de la manière suivante :
  - Envoi du dossier aux entreprises ayant présenté une offre lors de la consultation fin 2011.
  - Une mise en ligne du dossier sur le site « Anjou Marchés Publics » et sur le site de la commune.
- de retenir les critères de jugement suivants :
  - Volume horaire prévu pour assurer les prestations demandées : 25%
  - o Valeurs techniques au vu des moyens humains et matériels : 25%
  - Prix des prestations : 50%

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DONNE son accord sur la proposition.

## III - PLAN LOCAL D'URBANISME - Modification simplifiée n° 1

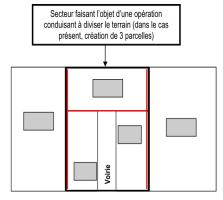
Monsieur le Maire expose :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Léger sous Cholet a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 2012.

Depuis son entrée en application, le document d'urbanisme a déjà fait l'objet d'une procédure de modification au début de l'année 2013.

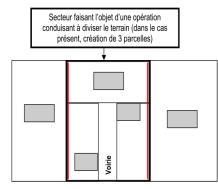
Par délibération du 5 juillet 2013, le Conseil municipal a pris la décision de lancer la modification simplifiée afin d'adapter les règles de l'article 7 de la zone 1Au.

Application de l'article R.123-10-1 pour l'article 7 avant la modification



Si le règlement s'oppose à l'application de l'article R.123-10-1 du code de l'urbanisme (ce qui est le cas dans le PLU de St-Léger sous Cholet), les retraits vis-à-vis des limites séparatives doit s'apprécier au regard de l'ensemble des limites séparatives y compris celles créées dans le cadre de l'opération (en rouge sur le schéma).

Application de l'article R.123-10-1 pour l'article 7 après la modification



L'application de l'article R.123-10-1 du code de l'urbanisme conduit ainsi à n'apprécier le retrait qu'au regard des parcelles voisines de l'opération.

Ainsi, si le retrait minimal est fixé à 3 mètres par rapport aux limites séparatives, les constructions implantées dans l'opération groupée doivent être uniquement au minimum à 3 mètres des limites séparatives vis à vis des parcelles voisines de l'opération (en rouge sur le schéma)

Le projet a été porté à la connaissance du public par :

- Un affichage en Mairie et dans différents secteurs de la Commune
- Une mention dans deux journaux locaux
- Une inscription sur le site internet de la Commune

Le dossier complet a été transmis à différentes instances et seule la Communauté d'Agglomération du Choletais a répondu. Elle a émis un avis favorable.

Le même dossier a été mis à la disposition du public au secrétariat d'accueil de la Mairie du 15 juillet au 5 septembre 2013 avec possibilité de consigner ses remarques sur registre.

Aucune observation n'a été mentionnée sur le registre.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU, tel qu'il est annexé à la présente;
- de préciser :
  - que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'art. R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal;
  - que le dossier sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint Léger sous Cholet et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
  - que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU seront exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

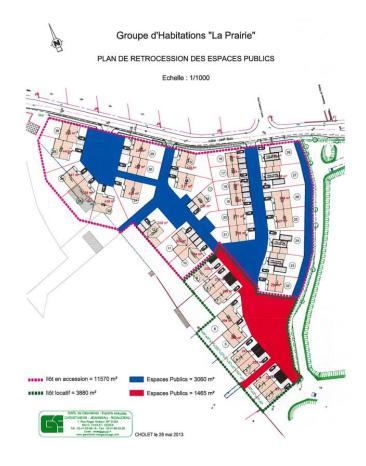
Le Conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité, la proposition.

# IV – OPERATIONS SECTEUR DE LA PRAIRIE : SCCV PRATERIA ET S.A. D'HLM GAMBETTA LOCATIF Conventions de rétrocession des équipements communs.

### Monsieur le Maire expose :

- La SCCV PRATERIA va procéder à la construction d'un groupe d'habitations comprenant
   27 maisons individuelles.
- ➤ La SA d'HLM GAMBETTA LOCATIF va réaliser un groupe d'habitations comprenant 9 maisons individuelles destinées à la location.

Les voiries, réseaux et ouvrages communs (à caractère public) seront rétrocédés à la Commune, après réception des travaux.



Les termes de chaque convention précisent les points suivants :

## Le Pétitionnaire s'engage à :

- Exécuter les charges qui lui reviennent, en respectant les règles et prescriptions techniques.
- Fournir à M. le Maire :
  - o tous les plans et descriptifs des ouvrages à réaliser
  - o l'ensemble des documents permettant de juger de la conformité des travaux
  - o les plans et documents de récolement
- Autoriser M. le Maire à suivre l'exécution des travaux en donnant l'accès au chantier à tout moment.
- Devra lever les éventuelles réserves émises lors de la réception des travaux dans les 6 mois suivant la réception.

#### Le Maire:

- S'interdit de donner directement des ordres aux entreprises chargées des travaux, mais a le pouvoir de notifier au pétitionnaire, ses remarques relatives au déroulement des travaux.
- Participera à la réception des travaux et pourra présenter ses remarques relatives à la non-conformité éventuelle des travaux réalisés.
- S'engage après la réception de la phase définitive des travaux :
  - à faire procéder aux formalités administratives et à signer l'acte de cession des parties communes.
  - o à entretenir et à assurer le fonctionnement et la police des parties communes
- Assume l'ensemble des droits et obligations vis-à-vis des services concessionnaires des différents réseaux.

Les frais d'actes, notariés ou en la forme administrative, nécessaires à la mutation des équipements communs au profit de la Commune de Saint Léger sous Cholet, seront à la charge du pétitionnaire.

Chaque convention sera valide à partir de la date d'approbation du permis de construire et tant que le transfert de propriété des équipements communs de l'opération au bénéfice de la Commune ne sera pas pleinement effectif (signature de régularisation des actes notariés ou en la forma administrative et enregistrement définitif aux hypothèques).

Dès lors que ce transfert sera pleinement effectif et définitif, chaque convention s'éteindra de fait.

Les surfaces concernées sont de 3 060 m² pour la société SCCV PRATERIA et 1 465 m² pour la SA d'HLM GAMBETTA.

Il est proposé:

- d'ADOPTER les termes de ces deux conventions
- d'AUTORISER le Maire à les signer

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité, la proposition.

# V - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES ASSAINISSEMENT ET GESTION DES DECHETS

Monsieur POTIRON, adjoint, présente le rapport annuel 2012 Prix et qualité du service public de l'assainissement – Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12/06/2013 :

## **Description du service**

**Cholet-Puy-Saint-Bonnet** : contrat d'affermage à Lyonnaise des Eaux jusqu'au 30 juin 2015.

**Autres communes :** régie avec prestation de services à SAUR jusqu'au 30 juin 2015.

**SPANC**: régie avec prestation de services à SANI OUEST jusqu'au 31 décembre 2014.

## **Description du patrimoine**

- 736 km de réseaux eaux usées, pluviales et unitaires,
- 49 postes de refoulement d'eaux usées,
- 9 bassins de stockage-dépollution Cholet (2), La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines, Vezins,
- 14 stations d'épuration (de 50 à 116 000 équivalents-habitants).

## **Faits marquants**

## Études:

- Poste de refoulement du Nivernais : étude sur la production d'hydrogène sulfuré,
- -Réseau GRDF : étude injection biométhane.
- -Travaux de réseaux et de stations d'épuration :

#### Cholet:

- Mise en séparatif Boulevard Hérault
- Mise en séparatif Secteur Mazières Parc
- Renouvellement Rue du Paradis
- Fin des études et consultation des entreprises Transfert des effluents du Puy Saint Bonnet
- Renouvellement accessoires de réseaux et matériels à la station d'épuration des Cinq Ponts Délégataire Garantie continuité de service

## Chanteloup-les-Bois

- Création micro-station - Hameau des Ogeards

## La Romagne :

- Chemin du Bordage de la Fontaine

## La Séguinière :

- Rue des Tisserands

## La Tessoualle :

- Rue du Lac

## Le May-sur-Evre:

- Etudes schéma directeur Eaux Usées

### Nuaillé:

- Nouvelle station d'épuration – Etudes de conception et lancement de la consultation des enteprises

## Saint Christophe-du-Bois:

- -Rue Cerdan -Mise en séparatif
- -Transfert des effluents vers Cholet Consultation des entreprises et lancement des travaux

## Saint-Léger-sous-Cholet :

-Fontes de voirie

#### Toutlemonde:

- Rue Maurice Ulm Mise en séparatif Extension
- -Nouvelle station d'épuration Réalisation des travaux

#### Trémentines :

- PR Hameau de l'Etang – Création canalisation de refoulement vers rue des Mauges

#### Vezins:

- Rue des Marronniers

## **Faits marquants**



## Suivi des réseaux de collecte

- le linéaire de réseaux curés préventivement est de 63 880 ml (8,7 % du linéaire total)
- le linéaire de réseaux inspectés par ITV est de 22 145 ml
- 486 enquêtes de conformité
- 889 avis sur DICT
- 190 avis sur permis de construire
- 128 nouveaux branchements
- 100 remplacements de fontes de voirie

## Résultats de la station d'épuration des Cinq Ponts

- 5 254 427 m³ ont été traités (+ 12,8 % par rapport à 2011)
- Rendements de dépollution de la station d'épuration des Cinq Ponts conformes (traitement de 81 % des eaux usées traitées de la CAC) :

| Paramètres            | Moyenne 2012 | Norme | Rendement 2012 | Norme |
|-----------------------|--------------|-------|----------------|-------|
| DCO mg/l              | 28,9         | 60    | 95 %           | 95 %  |
| DBO <sub>5</sub> mg/l | 3,4          | 15    | 98 %           | 97 %  |
| MES mg/l              | 4,30         | 10    | 98 %           | 98 %  |
| NTK mg/l              | 4            | 5     | 93 %           | 90 %  |
| NGL mg/l              | 8            | 10    | 86 %           | 85 %  |
| Ptot mg/l             | 0,35         | 1     | 94 %           | 90 %  |

- Toutes les analyses sont conformes aux normes de rejets.
- Valorisation de la totalité des boues en agriculture : 1 523 tonnes de Matières Sèches.

Évolution du prix de l'assainissement collectif entre 2012 et 2013 (hors redevances pollution (0,31 €/m³) et modernisation des réseaux (0,19 €/m³) en 2012)

| Service Assainissement | 1" janvier 2012<br>€ TTC | 1er janvier 2013<br>€ TTC | Variation | Prix au m³ au<br>1" janvier 2013<br>en € TTC |
|------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------|----------------------------------------------|
| Chanteloup-les-Bois    | 241,20 €                 | 241,20 €                  | 0 %       | 2,01€                                        |
| Cholet *               | 246,43 €                 | 251,17 €                  | 1,92 %    | 2,09€                                        |
| La Romagne             | 241,20 €                 | 241,20 €                  | 0 %       | 2,01 €                                       |
| La Séguinière          | 241,20 €                 | 241,20 €                  | 0 %       | 2,01€                                        |
| La Tessoualle          | 241,20 €                 | 241,20 €                  | 0 %       | 2,01€                                        |
| Le May-sur-Evre        | 241,20 €                 | 241,20 €                  | 0 %       | 2,01 €                                       |
| Mazières-en-Mauges     | 241,20€                  | 241,20 €                  | 0 %       | 2,01€                                        |
| Nuaillé                | 192,00€                  | 222,00 €                  | 15,63 %   | 1,85€                                        |
| St-Christophe-du-Bois  | 224,40 €                 | 241,20 €                  | 7,49 %    | 2,01 €                                       |
| St-Léger-sous-Cholet   | 241,20 €                 | 241,20 €                  | 0 %       | 2,01€                                        |
| Toutlemonde            | 217,20€                  | 241,20 €                  | 11,05 %   | 2,01€                                        |
| Trémentines            | 241,20 €                 | 241,20 €                  | 0 %       | 2,01 €                                       |
| Vezins                 | 241,20 €                 | 241,20 €                  | 0 %       | 2,01€                                        |

Pour Cholet: TVA 7 % - Pour les autres communes: aucune TVA.

Les augmentations sont justifiées par le besoin de financement des travaux d'assainissement effectués dans les différentes communes et par un souci d'harmonisation des tarifs assainissement sur le territoire communautaire.

# Synthèse financière du service public d'assainissement collectif résultats cumulés

|                | Résultat cumulé<br>au 31/12/2011 | Part du résultat de<br>l'exercice N-1<br>affecté en<br>investissement | Résultat de<br>l'exercice 2012 | Résultat cumulé<br>au 31/12/2012 | Solde des restes à réaliser | Résultat cumulé au<br>31/12/2012 (y compris<br>les restes à réaliser) |
|----------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Investissement | - 2 186 325,83 €                 |                                                                       | - 181 083,95€                  | - 2 367 409,78 €                 | 1 443 520,66 €              | - 923 889,12€                                                         |
| Fonctionnement | 798 157,20 €                     | 239 660,89 €                                                          | 1 082 039,54 €                 | 1 640 535,85 €                   |                             | 1 640 535,85 €                                                        |
| TOTAL          | - 1 388 168,63 €                 | 239 660,89 €                                                          | 900 955,59 €                   | - 726 873,93 €                   | 1 443 520,66 €              | 716 646,73 €                                                          |

Le résultat global du service de l'assainissement collectif s'établit à + 716 646,73 €

# Service Public d 'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

· Au total 2 207 installations existantes,

## •En 2012:

- réalisation de 95 contrôles sur installations neuves dont 52 conceptions et 43 réalisations,
- réalisation de 22 diagnostics dans le cadre de vente : 9 "priorités 3" et 13 "priorités 2",
- Tarifs en vigueur au 1er janvier 2012

visite diagnostic
 contrôle de conception
 contrôle de réalisation
 contrôle périodique de bon fonctionnement
 70,00 € net
 contrôle visite
 50,00 € net

# Synthèse financière du service public d'assainissement non-collectif (résultats cumulés)

|                | Résultat au 31/12/2012 | Part de l'exercice affecté<br>en investissement | Résultats de l'exercice<br>2012 | Résultat cumulé au<br>31/12/2012 (y compris les<br>restes à réaliser) |
|----------------|------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Investissement | 6 815,00 €             |                                                 | 1 877,00 €                      | 8 692,00 €                                                            |
| Fonctionnement | 5 767,24 €             | 0,00€                                           | 4 400,36 €                      | 10 167,60 €                                                           |
| TOTAL          | 12 582,24 €            | 0,00€                                           | 6 277,36 €                      | 18 859,60 €                                                           |

M. POTIRON, Adjoint, présente ensuite le rapport annuel 2012 Prix et qualité du service de gestion des déchets – Commissions consultative des Services publics locaux du 12/06/2013:

|                                  | Prestataire                                                                                                                                                                                                                             | Traitement                                                                                                                                      |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ordures ménagères<br>Résiduelles | Collecte: . en régie en porte à porte . en prestation de service en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi- enterrées  Transfert:  Valor3E (St Germain)  Traitement:  Valor3E (Lasse, La Séguinière, Bourgneuf en Mauges) | 44,22 % par valorisation énergétique à Lasse  42,07 % par tri mécano-biologique àBourgneuf-en-Mauges  13,46 % par enfouissement à La Séguinière |
| Tri sélectif (emballages)        | Collecte: . en régie en porte à porte . en prestation de service en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semienterrées Traitement: Brangeon Environnement (centre de tri du Cormier)                                         | sont expédiés vers leurs<br>différentes filières de recyclage<br>agréées par Eco Emballages<br>et/ou par la CAC                                 |

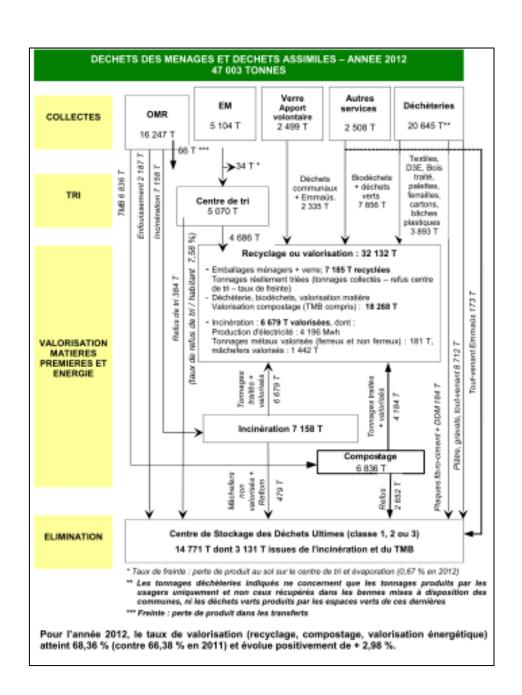
| Modalités                                                                                                         | s de collecte et tra                                                                   | itement                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Verre<br>(214 colonnes à verre)                                                                                   | Collecte et stockage :<br>Brangeon Environnement                                       | Recyclage à Villeurbanne<br>Société OI Manufacturing dans<br>le cadre du contrat Eco-<br>Emballages                                   |
| Déchets provenant des 2<br>déchèteries et des 11 éco-points                                                       | Gestion, collecte et traitement :<br>Brangeon Environnement                            | Une fois triés, les déchets son<br>expédiés vers leurs différente<br>filières de recyclage ou de<br>destruction agréées par la<br>CAC |
| Collecte et traitements des<br>déchets d'activité de soins<br>produits par les particuliers                       | Collecte : en apport volontaire dans les pharmacies du territoire Traitement : SOCCOIM | Incinération au Mans                                                                                                                  |
| Collecte des biodéchets<br>(6 lycées, 7 collèges, 1 école<br>primaire, 2 IME,, 1 foyer de<br>jeunes travailleurs) | Collecte :<br>en régie en porte à porte<br>Traitement : Fers                           | Compostage à Cholet                                                                                                                   |

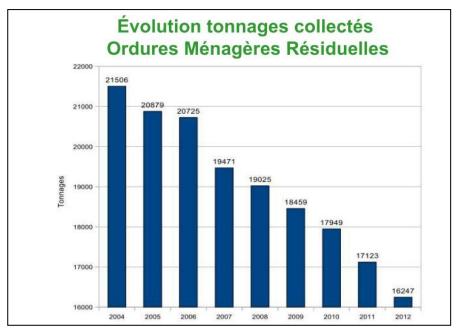
## Évolution des tonnages

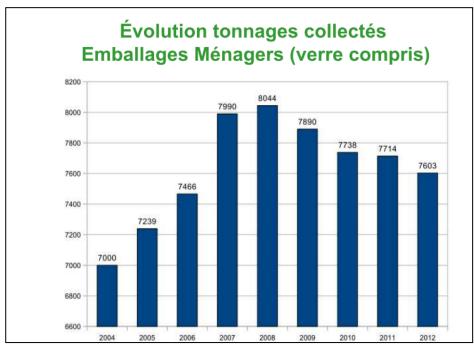
- Stabilisation des tonnages collectés sur le territoire de la CAC (+ 0,20 % par rapport à 2011),
- Réduction des ordures ménagères résiduelles (bac marron : - 5,12 % par rapport à 2011).

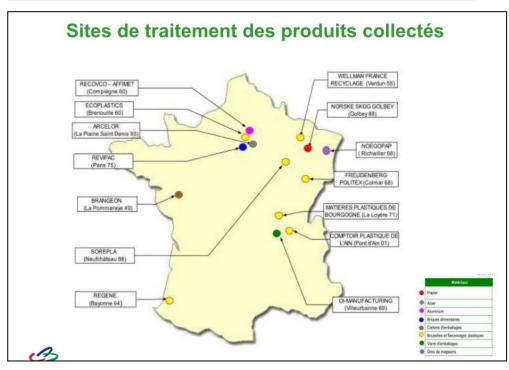
La prise de conscience de la gestion des déchets ainsi que la réelle implication des usagers y ont contribué.

|           | OMR      | EM       | Verre    | Déchèteries +<br>textiles +<br>biodéchets | Autres<br>services | Total    |
|-----------|----------|----------|----------|-------------------------------------------|--------------------|----------|
| 2011      | 17 123 T | 5 233 T  | 2 481 T  | 19 659 T                                  | 2 414 T            | 46 910 T |
| 2012      | 16 247 T | 5 104 T  | 2 499 T  | 20 645 T                                  | 2 508 T            | 47 003 T |
| Evolution | - 5,12 % | - 2,48 % | + 0,74 % | + 5,02 %                                  | + 3,89 %           | + 0,20 % |









## Bilan flux déchèteries et éco-points

|                                               | Déchèteries Cholet | Eco-points |  |
|-----------------------------------------------|--------------------|------------|--|
| Ferrailles – batteries                        | 780                | 0          |  |
| Cartons                                       | 381                | 108        |  |
| Gravats                                       | 4 620              | 1 072      |  |
| Déchets végétaux                              | 5 104              | 2 603      |  |
| Bois traité                                   | 1 547              | 399        |  |
| Tout-venant                                   | 2 342              | 678        |  |
| DDM                                           | 73                 | 0          |  |
| Fibro-ciment                                  | 111                | 0          |  |
| Bâches plastiques                             | 5                  | 0          |  |
| D3E                                           | 505                | 0          |  |
| Plastiques rigides                            | 3                  |            |  |
| Bidons plastiques                             | 1                  |            |  |
| Démantèlement                                 | 16                 |            |  |
| Déchets réutilisables                         | 12                 |            |  |
| Autres (huiles, piles, déchets réutilisables) | 34                 |            |  |
| Total Déchèteries (T1)                        | 15 534             | 4 860      |  |
| Total Decreteries (11)                        | 20 394             |            |  |
| Total Textiles (T2)                           | 102                |            |  |
| Total biodéchets (T3)                         | 149                |            |  |
| TOTAL GENERAL<br>(T1 + T2 + T3)               | 20 645             |            |  |

## Évolution tonnages déchèteries et éco-points

|                                      | Tonnages 2011 | Tonnages 2012 | Evolution 2012/2011 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|
| Déchets végétaux *                   | 7 009         | 7 707         | + 9,96 %            |
| Gravats                              | 5 828         | 5 692         | - 2,33 %            |
| Tout Venant                          | 2 987         | 3 020         | + 1,10 %            |
| Ferrailles                           | 793           | 780           | - 1,64 %            |
| Bois traité                          | 1 846         | 1 946         | + 5,42 %            |
| cartons                              | 454           | 489           | + 7,71 %            |
| DDM                                  | 79            | 73            | - 7,59 %            |
| Baches plastiques                    | 6             | 5             | - 16,67 %           |
| Fibrociment                          | 102           | 111           | + 8,82 %            |
| D3E                                  | 447           | 505           | + 12,98 %           |
| Démantélement                        | 0             | 16            | *                   |
| Plastiques rigides                   | 0             | 3             |                     |
| Bidons plastiques                    | 0             | 1             |                     |
| Déchets réutilisables                | 9             | 12            | + 33,33 %           |
| Autres (huiles, piles)               | 3             | 34            | (+ 1 033 %)         |
| Sous-total<br>déchèteries éco-points | 19 563        | 20 394        | + 4,25 %            |
| Dont total valorisable **            | 10 646        | 11 571        | 4 2 22 8/           |
| Pourcentage valorisable              | 54,42 %       | 56,74 %       | + 2,32 %            |
| Biodéchets                           | 96            | 149           | + 55,21 %           |
| Textiles                             | 0             | 102           | 2                   |
| Sous-total<br>Biodéchets et textiles | 96            | 251           | + 161,46 %          |
| TOTAL GENERAL                        | 19 659        | 20 645        | + 5,02 %            |

## **Faits marquants**



## COLLECTE EN PORTE A PORTE

- Remplacement de deux bennes à ordures ménagères pour la collecte traditionnelle des déchets (une de 26 tonnes et une de 19 tonnes).
- Sensibilisation au tri des biodéchets dans les lycées, collèges, écoles primaires et IME (soit 17 établissements).
- Facturation de la redevance spéciale déchets non ménagers auprès de 151 usagers.

## **Faits marquants**

## COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

- → Mise en place d'une collecte itinérante de D3E dans les communes rurales.
- → Mise en place de la collecte des textiles, linges et chaussures.
- → Extension du service de collecte des déchets par colonnes d'apports volontaires semi-enterrées ou enterrées.
- Mise en place de nouveaux tris sur les déchèteries de Cholet.



## COMPOSTAGE DOMESTIQUE

La CAC poursuit la promotion du compostage domestique en remettant des bons de réduction de 20 euros pour l'achat de composteurs et lance des appels à candidatures de sites collectifs pour installer des composteurs collectifs.

## **Faits marquants**

## **ETUDES - MARCHES**

Poursuite de l'étude sur l'optimisation des éco-points de la CAC. Poursuite de l'étude de faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire de la CAC.

Etude MODECOM sur la caractérisation d'échantillons de la collecte OM et des tout-venants des déchèteries

## **Faits marquants**



## **COMMUNICATION - LABEL**

Animations dans les lycées pour la lutte contre le gaspillage du pain.

Animation pour la semaine européenne sur la réduction des déchets.

Création de REDUKTOR : parution hebdomadaire d'articles sur les déchets dans le Synergence Hebdo.

## **PREVENTION**

Vote du Programme Local de Prévention des Déchets le 18 juin 2012 : 26 actions.

## Synthèse financière (résultats cumulés)

Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fixé à 11,39 % (Taux identique à 2011)

|                | Dépenses       | Recettes        | Résultat 2012  | Résultat cumulé au<br>31/12/12 y compris<br>restes à réaliser |
|----------------|----------------|-----------------|----------------|---------------------------------------------------------------|
| Fonctionnement | 8 994 461,12 € | 12 121 732,00 € | 3 127 270,88 € | 7 995 300,54 €                                                |
| Investissement | 467 120,74 €   | 863 385,46 €    | 396 264,72 €   | 66 590,20 €                                                   |
| TOTAL F+I      | 9 461 581,86 € | 12 985 117,46 € | 3 523 535,60 € | 8 061 890,74 €                                                |

Les chiffres des tableaux font apparaître un excédent de 8 061 890,74 € sur l'exercice 2012 qui serviront à financer les investissements à venir : centre technique des déchets, nouveaux sites d'accueil des déchets encombrants ainsi que des aménagements sur les systèmes de collecte dûs à la future tarification incitative.

Par délibération du 19 novembre 2012, le taux de TEOM est diminué de 20 % passant de 11,39 % à 9,11 % en 2013.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports qui n'appellent aucune remarque.

#### **VI - DIVERS**

## VI – 1 – Information sur la répartition du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communes (F.P.I.C.)

Monsieur le Maire expose :

Pour mémoire, conformément aux orientations décidées par le parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce nouveau mécanisme appelé Fonds National des ressources intercommunales et communales (FPCI) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Notre intercommunalité fait partie des territoires contributeurs.

Cette solidarité au sein du bloc communal est mise en place progressivement :

150 millions d'euros en 2012

360 millions d'euros en 2013

570 millions d'euros en 2014

780 millions d'euros en 2015

Plus d'un milliard d'euros ensuite

Le conseil de communauté a le 18 juin 2012 souhaité délibérer pour procéder à une autre répartition en prenant en compte le Coefficient d'Intégration Fiscale CIF.

Le CIF est mesuré par le rapport entre la fiscalité directe levée par la CAC et la totalité des impôts levée par l'ensemble CAC/Communes.

## Répartition du FPIC pour les communes membres pour 2012

| NOM                       | MONTANT   |
|---------------------------|-----------|
| CAC                       | -70421€   |
| Chanteloup-les-Bois       | -400€     |
| Cholet                    | -73 720 € |
| Le May-sur-Evre           | -3 567€   |
| Mazières-en-Mauges        | -953€     |
| Nuaillé                   | -1136€    |
| La Romagne                | -1315€    |
| Saint-Christophe-des-Bois | -1 460€   |
| Saint-Léger-sous-Cholet   | -2 494€   |
| La Séguinière             | -4 047€   |
| La Tessoualle             | -2 157€   |
| Toutlemonde               | -713€     |
| Trémentines               | -2 594€   |
| Vezins                    | -982€     |
| Total                     | -165 959€ |

## Répartition 2013

| Code<br>INSEE | Nom communes             | Montant prélevé |
|---------------|--------------------------|-----------------|
|               | C.A.C.                   | -158 398        |
| 49070         | CHANTELOUP-LES-BOIS      | -1 417          |
| 49099         | CHOLET                   | -144 769        |
| 49193         | LE MAY-SUR-ÈVRE          | -9 640          |
| 49195         | MAZIÈRES-EN-MAUGES       | -2 355          |
| 49231         | NUAILLÉ                  | -3 155          |
| 49260         | LA ROMAGNE               | -3 841          |
| 49269         | SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS | -5 348          |
| 49299         | SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET  | -6 040          |
| 49332         | LA SÉGUINIÈRE            | -9 478          |
| 49343         | LA TESSOUALLE            | -6 641          |
| 49352         | TOUTLEMONDE              | -2 293          |
| 49355         | TRÉMENTINES              | -6 805          |
| 49371         | VEZINS                   | -3 324          |
|               | TOTAL                    | -363 504        |

La progression des sommes à verser pour St-Léger, devrait être de cet ordre :

2014 : 9 600 € 2015 : 13 500 € 2016 : 17 500 €

## VI – 2 – Information sur le reversement de la Taxe Foncière par la Communauté d'Agglomération du Choletais

Monsieur le Maire expose :

En 2012 une convention a été passée entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et les diverses communes relative au partage du produit supplémentaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones communautaires.

Le tableau ci-après indique le solde net de chaque commune pour l'année 2013 :

| CAC                      | 140 855 €  |
|--------------------------|------------|
| Chanteloup-les-Bois      | 4 449 €    |
| Cholet                   | -265 601 € |
| La Tessoualle            | 15 757 €   |
| Nuaillé                  | 4 843 €    |
| Toutlemonde              | 5 884 €    |
| Trémentines              | 17018€     |
| Vezins                   | 9 973 €    |
| Le May-sur-Evre          | 20 567 €   |
| La Romagne               | 8 712 €    |
| Saint-Léger-sous-Cholet  | 12 163 €   |
| Saint-Christophe-du-Bois | 14621€     |
| La Séguinière            | 6 590 €    |
| Mazières-en-Mauges       | 4 169 €    |

## VI - 3 - Prise en charge des frais de transports pour la manifestation littéraire "Pas(s)age" à destination des 9/13 ans, ayant lieu au théâtre le Quai à ANGERS

Monsieur le Maire expose :

Pas(s)age est une manifestation organisée par Le Quai à ANGERS et qui repose sur les acteurs du spectacle vivant et de la littérature pour la jeunesse.

Le souhait, à travers cet évènement, est de proposer des rencontres originales avec les écritures et donner l'envie de lire.

Chaque classe s'inscrit pour la journée entière, assiste à un spectacle et participe, à une rencontre avec un auteur. Un temps de préparation en amont en classe et en partenariat avec la bibliothèque est nécessaire pour le bon déroulement de la journée.

Chaque enseignant participe à la journée de formation du mercredi 11 septembre 2013 présentant les objectifs et donnant des outils pédagogiques pour préparer et exploiter la participation à Pas(s)age.

Déroulement de la journée du 11 octobre 2013 :

- ◆ 10h: accueil des classes
- ◆ 10h30 12h : rencontre avec l'auteur
- ◆ 12h 14h : pause repas et animations programmées par les organisateurs (divers ateliers). Prévoir un pique-nique
- ◆ 14h 15h30 : spectacle puis rencontre avec l'équipe artistique à l'issue de la représentation.
- **◆** 15h30 : fin

Le Bibliopôle a proposé à la Médiathèque de ST-LEGER de participer à cette animation. La proposition a été faite à la classe de CM1 de l'école publique élémentaire et la classe de CM1-CM2 de l'école privée « les Tilleuls », qui ont toutes deux accepté.

Le spectacle offert aux enfants est « Peau d'Âne » suivi d'une rencontre avec l'équipe artistique à l'issue de la représentation :

▶ Atelier mené par François Place pour les CM2 de l'Ecole Publique :

Né en 1957, il a étudié à l'école des arts et industries graphiques Estienne à Paris, avant de travailler comme illustrateur, d'abord pour la publicité, puis pour l'édition jeunesse. En 1992, il passe à l'écriture de fiction avec un premier album remarqué *Les derniers géants*, couronné par de nombreux prix. Ses albums parlent d'ailleurs, des voyages, de la rencontre.

Comme illustrateur, il a collaboré avec des auteurs comme Michael Morpurgo, Erik Lhomme, Timothée de Fombelle.

Les derniers géants, Editions Casterman Le vieux fou de dessin, Editions Gallimard Jeunesse Le prince bégayant, Editions Gallimard Jeunesse

► Rencontre et atelier d'écriture avec Agnès de Lestrade pour les CM1/CM2 de l'école Les Tilleuls :

▶

Auteur prolifique, elle écrit pour tous les âges, des petits aux lycéens. Egalement journaliste, animatrice en musique et arts plastiques, ses histoires font la part belle à la famille et malgré la difficulté des thèmes parfois traités, elle n'oublie jamais d'instiller la dose d'humour qui allège ses propos.

Le Problème avec Noël, Edition Rouergue Collection Zig Zag L'arbre pluie, Milan Editions L'envol du hérisson, Edition Rouergue, Collection Zig Zag

Les frais sont pris en charge par le Bibliopôle, hormis le transport. Le coût s'élève à 315 € TTC et il est proposé que cette dépense soit prise en charge par la Commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, la prise en charge des frais de transport de  $315 \in$ .

#### VI - 4 - Eoliennes de particuliers

Ces installations se font la plupart du temps sans tenir compte de la gêne qu'elles peuvent occasionner pour le voisinage. Sur St-Léger, certains de ces équipements posent problème.

Monsieur le Maire pense qu'il faut interdire ce type d'éolienne dans le bourg uniquement (zones UA, UB).

Il souhaite que les commissions s'emparent du sujet pour trouver une solution à ce qui devient un problème réel.

Une recherche est déjà en cours au niveau de la réglementation, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de l'Association des Maires.

Il n'y a pas à ce jour, d'éléments de réponse.

#### VI – 5 – Elections municipales

Monsieur le Maire indique qu'une partie de l'équipe actuelle va repartir avec lui. Il précise qu'il donnera de plus amples informations à partir du mois d'octobre.

### VII - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

#### VII - 1 - Cadre de Vie

a) Cimetière : les travaux ont commencé.

Planning des travaux:

- démolition, réseaux, apport de terre végétal : 2 au 14 septembre

- maçonnerie : 16 au 4 octobre

- clôtures : 7 au 11 octobre

- bordures, enrobé : 14 au 25 octobre - monument funéraire : 21 au 25 octobre

La commission a entamé l'étude des tarifs pour les columbariums et les cavurnes. La décision devra être prise en octobre.

- b) Travaux 2013 : la plupart des travaux ont été réalisés ou sont en voie de l'être.
  - **Peinture** : les travaux à la Mairie devraient être terminés la semaine prochaine.
  - Travaux de voirie : il reste quelques points à finir par l'entreprise BOUCHET :
    - avaloirs
    - saignées sur la VC7
  - **Eclairage**: divers travaux de maintenance sont retenus par la Commission. Le Conseil municipal adopte.
- c) Salle des Fêtes : le document APD est arrivé en Mairie. Un exemplaire est à la disposition des membres de la Commission salle des fêtes.

#### d) Divers:

- **2**<sup>ème</sup> **tranche de la ZAC du MARTINEAU** : les travaux de la 2<sup>ème</sup> phase sont en cours. Ils seront terminés fin octobre.
- **Rue de l'étoile** : à la fin de cette rue, à la place des quilles, il est envisagé de placer 2 rétrécissements en "dur". La Commission doit voir avec la DDT, la faisabilité et faire établir un devis de réalisation.
- **Petit pont ruisseau rue des Capucines** : celui-ci est en cours de réalisation. Il conviendra de trouver un nom.
- Rond-point de GASMA : la peinture des cases est terminée. La pose est prévue le mercredi 11 septembre au cours de l'après-midi.

#### VII - 2 - Vie Sociale

Le service restaurant scolaire a repris.

Il y a un souci au niveau des inscriptions. En effet, de nombreux dossiers n'ont pas été constitués, alors que les imprimés sont disponibles depuis Juin. Une pénalité financière est à l'étude.

### **VIII - CALENDRIERS**

## SEPTEMBRE

- Lundi 9 : Commission Communication 20h30
- Mercredi 11 : Installation des cases sur le rond-point de Gasma – 14h30
- Jeudi 12 : Commission Vie associative 20h30
- Lundi 16 : Conseil CAC 18h30
- Mardi 17 : Commission Intercommunalité 19h30
- Samedi 21 :
  - o Commission Développement Durable 9h00
  - o Conseil Municipal d'Enfants 10h30
- · Lundi 23:
  - o Commission Finances 18h00
- · Lundi 30 :
  - Préparation de la réunion APD salle des fêtes avec les intervenants extérieurs – 18h00
  - o Cadre de vie 20h30

## OCTOBRE

- Mardi 1er : réunion APD Salle des Fêtes avec l'architecte et les bureaux d'études - 14h30
- Vendredi 4 : Conseil municipal 20h00
- Lundi 7 : Bureau CAC
- Mardi 8 : Commission Intercommunalité 19h30
- Jeudi 10 : Rassemblement des élus des communes 18h30
- Lundi 14 : Commission Communication 20h30
- Mardi 15 : Commission Vie Associative 20h30
- Lundi 21:
  - o Conseil CAC 18h30
  - o Commission Développement Durable- 20h30
- Lundi 28 : Commission Vie Sociale 20h00

En fin de séance, un film proposé par VALOR 3<sup>E</sup> "Voyage au cœur des déchets" a été projeté, en complément du rapport 2012 sur les déchets, présenté auparavant par M. POTIRON.